



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

finances

Question écrite n° 72916

Texte de la question

M. Dominique Le Mèner attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur les conséquences que pourrait entraîner la récente envolée du franc suisse pour les collectivités ayant contracté des emprunts « toxiques » dont les taux sont indexés sur cette monnaie. En effet, ces collectivités se retrouvent en grande difficulté puisqu'aujourd'hui, la valeur du franc suisse est quasiment égale à celle de l'euro. Ainsi, certaines communes ont vu leur taux d'intérêt atteindre plus de 25 %, ce qui peut représenter jusqu'à 130 % d'augmentation des intérêts dont elles doivent s'acquitter. Par ailleurs, celles qui sont actuellement en train de négocier avec leur banque une transformation d'un emprunt « toxique » en un emprunt à taux fixe ou à taux variable « sain » sont très inquiètes puisque la soulte (indemnité de sortie) va mécaniquement exploser. Si le fonds de soutien mis en place par le Gouvernement pour aider les collectivités concernées à sortir de ces emprunts paraissait déjà limité (1,5 milliard sur 10 ans pour 17 milliards d'euros d'encours), il risque de l'être davantage compte tenu de cette nouvelle situation. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Le Mèner](#)

Circonscription : Sarthe (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72916

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 janvier 2015](#), page 506

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)